

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2015

Délibération n° 2015 - 25/03/2015 - 21

Présentation de la « Charte des plateformes du Grand Campus »

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Recherche en date du 16 mars 2015

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 19 voix pour (unanimité) :

la « Charte des plateformes du Grand Campus ».

Dijon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

P.J. : Charte des plateformes du Grand Campus.

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Charte des plateformes du Grand Campus

Préambule

Les plateformes sont indispensables pour appuyer la recherche publique, pour favoriser l'innovation dans les entreprises implantées en Bourgogne, et consolider le partenariat public-privé. Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, l'activité des équipes de recherche nécessite l'utilisation d'équipements de haut niveau. L'état, les organismes, les collectivités ont contribué à doter l'Université de Bourgogne et ses partenaires d'outils extrêmement performants.

L'organisation de ces plateformes, leur maintien au plus haut niveau technologique, leur labellisation s'inscrivant dans une démarche « qualité », leur visibilité, sont des critères à développer qui permettront d'augmenter l'attractivité du Grand Campus vis-à-vis du milieu industriel.

L'ouverture des plateformes du Grand Campus au monde socio-économique est grandissante. Certains équipements ont été acquis sur la base d'un partenariat public-privé. Ces opérations et les compétences développées autour de ces outils, notamment par les équipes de recherche, ont contribué à l'installation de nouvelles entreprises en Bourgogne. Cette démarche est à encourager dans le futur et elle passe impérativement par une meilleure visibilité et une meilleure organisation de ces plateformes. La pluralité des tutelles et des acteurs pour l'acquisition, la gestion et l'utilisation de ces équipements souvent lourds, rend parfois difficile leur développement.

La mise en place en novembre 2013 d'un Conseil d'Orientation Stratégique des Plateformes (COS) dans le périmètre du Grand Campus démontre la volonté de l'Université de Bourgogne et de ses partenaires de créer les conditions d'une meilleure rationalisation du fonctionnement des plateformes, de l'optimisation de leur portage financier et de leur modèle économique.

Ce COS a notamment cartographié l'ensemble des plateformes et plateaux techniques du Grand Campus. Une fiche de caractérisation détaillant les moyens, les compétences et les spécificités a été élaborée pour chacune des plateformes et chacun des plateaux techniques. Les travaux du COS ont permis de dégager une définition de la plateforme technologique et du plateau technique. Une trentaine de plateformes et de plateaux techniques a été recensée.

Le COS a également pour mission de recenser et de prioriser les besoins en équipements sur la base de critères objectifs : degré de mutualisation inter plateformes et inter laboratoires, potentiel de valorisation, lien avec un ou des projets de recherche PARI2, applications, valeur stratégique de l'investissement pour les partenaires du Grand Campus (lien avec un PIA, projet ANR, européen, FUI, ...). Le Programme Transversal Plateformes du Plan d'Action Régional pour l'Innovation ou PARI « plateformes » constitue dorénavant l'outil permettant au COS de développer de manière optimale les plateformes et leur ouverture au monde socio-économique.

L'une des étapes du plan stratégique de développement et d'investissement commun des plateformes du Grand Campus élaboré par le COS, est l'adoption d'une charte pour toutes les plateformes. C'est un document important pour définir des règles de fonctionnement et d'organisation communes dont l'adoption permettra d'augmenter leurs performances tant au profit des laboratoires et des chercheurs qu'à destination des acteurs économiques.

Cette charte est le reflet de la volonté de l'Université de Bourgogne et de ses partenaires du Grand Campus d'organiser et de valoriser leur patrimoine « équipements » afin de confirmer leur ouverture à l'extérieur et d'affirmer leur visibilité à l'échelon national, européen et international.

La Plateforme : définition

La Plateforme du Grand Campus est le regroupement d'équipements, de moyens humains et de compétences développant et offrant à une communauté d'utilisateurs internes et externes au Grand Campus des ressources technologiques de haut niveau.

La plateforme est adossée à un ou plusieurs laboratoires de recherche, ou dans certains cas particuliers à des services ou à des pôles (CGFL, CHU) au sein des établissements de recherche du Grand Campus.

La plateforme est caractérisée par les activités suivantes :

- Services d'appui à la recherche
- Développement technologique
- Valorisation-Transfert
- Formation

Engagement de la plateforme

En adoptant la présente charte, la plateforme s'engage à une ouverture large au niveau régional et national, non seulement aux équipes du site, mais aussi aux expérimentateurs extérieurs, quel que soit leur rattachement (organismes publics, entreprises...).

Mode de gestion – organisation - fonctionnement

Le fonctionnement et l'animation de la plateforme sont sous la responsabilité d'une personne bien identifiée. La plateforme adopte une organisation matérialisée par un organigramme fonctionnel permettant une bonne identification des responsabilités de l'ensemble du personnel.

Il est souhaitable que chaque plateforme soit animée et gérée par un binôme chercheur/ingénieur dont la mission consiste à organiser l'accès aux équipements, faire évoluer les méthodes et techniques et animer la formation continue des chercheurs, ingénieurs et techniciens.

2

La plateforme se dote *a minima* d'un comité de pilotage, comportant notamment un représentant de l'établissement de rattachement, le(s) directeur(s) du(des) laboratoire(s) d'adossment ou son(leur) représentant, des utilisateurs internes et externes, académiques et/ou privés, la correspondante PARI en charge du domaine concerné et un représentant de la structure de valorisation concernée (Welience /Satt Grand Est, Arts, Inra Transfert ...). Ce comité suit l'activité de la plateforme, s'assure de la qualité des prestations offertes, initie ou propose des orientations technologiques ou scientifiques en fonction des besoins recensés. Il est également garant du respect de cette charte.

Pour le fonctionnement de la plateforme, il est recommandé la mise en place d'un management de la qualité selon la norme type ISO adaptée à l'activité de la plateforme. Cela signifie concrètement que la plateforme s'engage à assurer la maîtrise des prestations et des projets qui lui sont confiés et à fournir à ses clients des services qui respectent le niveau de qualité et de professionnalisme nécessaires à leur réalisation. Elle prend toutes les dispositions lui permettant de maîtriser cette qualité. A cet égard, elle pourra s'appuyer sur les compétences de Welience (Satt Grand Est) et/ou de tout autre dispositif institutionnel existant selon les cas.

Dans le cas où la plateforme ne pourrait pas répondre elle-même aux besoins du client, elle s'engage dans la mesure du possible à ne pas le laisser sans recours, et à transmettre sa demande à l'équipe de coordination du COS plateformes.

Affichage de l'offre

La plateforme formalise l'offre de services de prestations, les conditions d'accès et d'utilisation des équipements et les tarifs. Ces derniers doivent être établis sur la base du coût complet, votés par les instances

et/ou les directions d'établissement de rattachement de la plateforme et déclinés selon la catégorie de l'utilisateur (académique, industriel, ...).

L'organisation de l'offre de services de prestations nécessite d'être traitée avec beaucoup de professionnalisme, car elle s'inscrit dans un cadre concurrentiel. Il est donc impératif que, dans un souci de déontologie, les domaines d'intervention soient soigneusement cadrés de manière à ne pas constituer de concurrence déloyale avec le secteur privé.

Evolution technologique

La plateforme s'engage à assurer la pérennité de sa performance technologique par une veille technologique active et un plan d'action pour la mise à niveau des matériels et la formation des personnels. Cet objectif est d'autant mieux atteint que la plateforme soutient des recherches à caractère méthodologique aboutissant à des publications scientifiques ou à des actions de valorisation (développement de nouveaux services, dépôt de brevet, création de jeunes pousses...) par l'intermédiaire de Welience (Satt Grand Est) et/ou autre structure ou dispositif de valorisation.

Formation

La plateforme a vocation à mettre à disposition ses ressources humaines et matérielles disponibles au profit de la formation d'étudiants (stagiaires, doctorants...), d'ingénieurs et techniciens et pour des programmes d'animation et de formation scientifiques et techniques (séminaires, ateliers, sessions d'études...).

Suivi de l'activité - Evaluation

Le responsable de la plateforme produit, sous l'égide du comité de pilotage, un rapport d'activités biennal qui sera transmis au COS et met à jour annuellement les données compilées dans la fiche de caractérisation de la plateforme, permettant ainsi de juger son évolution et son degré de maturité.

Evolution des plateformes (création, regroupement ou fusion à l'échelle Grand Campus, interrégionale, ...)

Tout projet de nouvelle plateforme ou d'évolution d'une ou de plateforme(s) existante(s) sera soumis à un examen par le COS sur la base d'un canevas fourni par le COS.